

SITUATION DANGEREUSE

FORMULAIRE de déclaration, d'analyse et de maîtrise d'une situation dangereuse au travail

① À COMPLÉTER PAR LE DÉCLARANT

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom, Prénom :

Titre d'emploi :

Matricule :

Direction :

Installation :

DESCRIPTION DU PHÉNOMÈNE DANGEREUX OU DE LA SITUATION/CONDITION DANGEREUSE

Date de la déclaration :

Lieu (local/endroit) :

Description de la situation :

Solution(s) proposée(s) :

Signature du déclarant :

Formulaire remis au supérieur immédiat en date du :

② À COMPLÉTER PAR LE SUPÉRIEUR IMMÉDIAT AVEC LE DÉCLARANT

ANALYSE DES MESURES PRÉVENTIVES ET/OU DE PROTECTION À PRENDRE - Voir le « Schéma décisionnel » au verso

Les mesures de sécurité sont en place et sont adéquates pour éliminer ou contrôler les dangers? Oui Non Place à l'amélioration

Mesures temporaires (si nécessaire) :

Mesures permanentes :

③ À COMPLÉTER PAR LE SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

IDENTIFICATION DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

Nom, Prénom :

Téléphone :

ACTION (S) PRISE (S) PAR LE SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

Description :

Nom des partenaires impliqués :

Signature du supérieur immédiat :

CORRIGÉ EN DATE DU :

EN COURS EN DATE DU :

Syndicat

N° Dossier :

Intervention (Service SST) : OUI NON

Niveau de criticité : _____

Support conseil et expertise

Le Service de prévention, santé et mieux être (SPSME), tel que stipulé dans la « **Procédure de déclaration, d'analyse et de maîtrise d'une situation dangereuse au travail** » (52-2016) apporte un support conseil et son expertise dans la gestion des risques associés au travail. Des mesures de prévention sont proposées, s'il y a lieu, sur les normes de santé et de sécurité applicables aux lieux et équipements de travail. Un rapport d'intervention peut être produit présentant des recommandations spécifiques sur un problème particulier.

Le SPSME peut être contacté au : sst.prevention.ciessler@sss.gouv.qc.ca